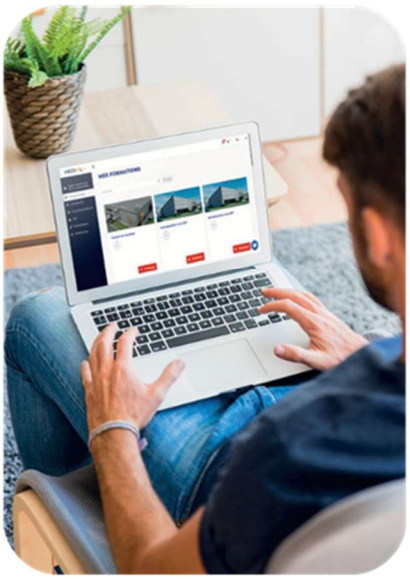


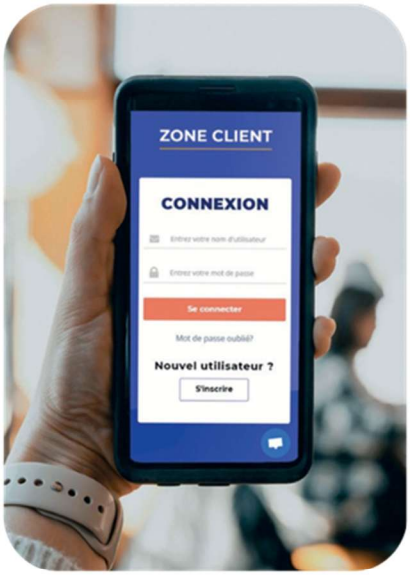














MEDIAL
SERVICES-CONSEILS-SST

Syndicat des constables
spéciaux du
gouvernement du Québec

Table des matières

Analyse révisée avec un en psychologie....4

Identification « constable spécial » et ses implications....4

Mise en contexte....4

Introduction....4

Méthodologie....6

Méthodologie de l'enquête terrain....6

Cadre légal et statut....7

Pratiques comparées au Québec, au Canada et à l'international.....7

Impact d'une identification limitée au terme « constable spécial ».....8

Conséquences sur le terrain et risques imminents....8

Risque physique imminent....9

Dynamique de l'agression en environnement judiciaire....10

Facteurs aggravants....11

Références comparatives et données probantes....12

Dimension juridique....13

Sécurité personnelle et ciblage....15

Lecture criminologique....15

Conséquences physiologiques immédiates....16

Effets cumulatifs et risques imminents psychologiques....16

1) Usure psychologique et hypervigilance chronique....16

Un élément observé sur le terrain illustre ce phénomène :....17

Une agente rencontrée portait volontairement sa veste sans aucune identification, estimant qu'en l'absence de reconnaissance publique claire, il était plus sécuritaire pour elle de ne pas afficher une identification qui ne signifiait rien pour le public.....17

Cet exemple témoigne de l'effet délétère de l'ambiguïté identificatoire sur le sentiment de sécurité et sur les stratégies adaptatives, parfois défensives, mises en place par les constables.....17

2) Baisse de motivation et dévalorisation professionnelle....17

3) Adaptations défensives observables....17

4) Facteurs individuels et contextuels de vulnérabilité 18
5) Indicateurs précoces à surveiller 18
Risque imminent psychologique : 19
1) Déroulement temporel typique (fenêtre critique) 19
2) Manifestations observables en contexte de stress aigu 19
3) Leviers organisationnels et individuels de réduction du risque 19
Enjeux institutionnels et interservices 20
1) Interopérabilité et commandement 21
2) Qualité de la coordination en opérations conjointes 21
3) Convergence normative et image publique 22
Les perceptions publiques, une fois relayées dans les médias, peuvent influencer non seulement l'image des constables spéciaux, mais également celle de leurs partenaires, ce qui peut compliquer la confiance interinstitutionnelle 22
Conséquences stratégiques et organisationnelles 23
1) Performance opérationnelle et coûts 23
2) Capital humain et rétention 24
3) Conformité, réputation et apprentissage organisationnel 24
Références psychosociales 25
1) Modèle demande-contrôle-soutien (Karasek, 1879; Karasek & Theorell, 1990) 25
2) Hiérarchie des besoins (Maslow, 1943) 25
3) Effort-récompense (Siegrist, 1996) et Job Demands –Resources (JD-R; Demerouti et al., 2001) 26
4) Théorie de la conservation des ressources (Hobfoll, 1989) 26
5) Justice procédurale et identité sociale (Tyler, 1990 ; Tajfel & Turner, 1979) ..27
6) Modèles d'évaluation cognitive du stress (Lazarus & Folkman, 1894) 27
Conclusion 29
Bibliographie 30

Analyse révisée en psychologie

Identification « constable spécial » et ses implications

Mise en contexte

Le Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec (SCSGQ) a mandaté Médical Services-conseils-SST afin d'évaluer les effets potentiels liés à l'absence de la mention Police en complément au terme constable spécial.

Introduction

Dans le contexte sécuritaire particulier des palais de justice, les constables spéciaux occupent une fonction essentielle au maintien de l'ordre, à la protection des personnes et à l'exécution des décisions judiciaires. Bien qu'ils détiennent, en vertu de la *Loi sur la police* (Québec), les mêmes pouvoirs qu'un policier dans les contextes prévus par leur nomination, leur identification publique demeure souvent floue, notamment que leur rôle est parfois méconnu ou mal interprété par la population. Contrairement à la majorité des corps policiers au Québec, au Canada et à l'international, l'uniforme et les insignes des constables spéciaux ne comportent pas systématiquement la mention explicite POLICE.

Cette spécificité visuelle, bien que conforme au texte légal, semble soulever une problématique majeure : l'absence de reconnaissance immédiate de l'autorité policière par le public. Cet enjeu ne constitue pas seulement d'une question d'image institutionnelle ou de communication. Il crée des répercussions tangibles sur le plan opérationnel, juridique, institutionnel et psychosocial.

Les données recueillies dans le cadre de cette étude, auprès de 133 usagers rencontrés dans quatre palais de justice, ainsi que par des échanges avec des constables spéciaux en fonction, confirment la portée de cet écart perceptuel. Plus de 92 % des personnes interrogées associaient les constables spéciaux à de simples

agents de sécurité, indiquant une méconnaissance marquée de leurs pouvoirs légaux pourtant équivalents à ceux d'un policier.

Face à ce constat, la présente analyse examine de manière systématique les répercussions de cette identification limitée au titre de « constable spécial ». Elle s'appuie sur une méthodologie combinant enquête terrain, comparaison avec d'autres juridictions, et mobilisation de cadres théoriques issue de criminologie, de la psychologie et de la gestion des risques. L'examen se structure autour de plusieurs axes :

1. Les impacts opérationnels immédiats, incluant les risques physiques imminents et les conséquences physiologiques en intervention.
2. Les enjeux juridiques, portant sur la preuve de l'autorité légitime, la validité des interventions et la gestion du risque contentieux.
3. Les effets psychosociaux cumulatifs, englobant les risques imminents psychologiques, l'usure professionnelle et les adaptations défensives inadaptées.
4. Les dimensions institutionnelles et interservices, notamment l'interopérabilité, la cohérence normative et les implications stratégiques pour l'organisation.

En définitive, à la question de l'identification des constables spéciaux ne relève pas d'un simple choix terminologique ou conforme à l'uniformologie. Elle touche directement la sécurité des interventions, la coopération citoyenne, la crédibilité de l'institution judiciaire et le bien-être psychologique des agents.

Méthodologie

L'évaluation s'appuie sur des rencontres et échanges directs avec 47 constables spéciaux en poste dans des palais de justice, ainsi que sur des discussions avec des groupes d'usagers de ces lieux. Un panel test composé de 133 personnes, rencontrées dans quatre palais de justice différents, Saint-Jérôme, Joliette, Drummondville et Sorel-Tracy, a été constitué afin de recueillir leur perception de la fonction et de son identification visuelle. Cette démarche a permis de mettre en parallèle la vision des professionnels et celle du public, dans un contexte d'intervention réelle.

Méthodologie de l'enquête terrain

Élément	Détail
Population visée	Usagers et personnels présents dans 4 palais de justice (zones publiques)
Période	4 jours ouvrables différents ; pendant la période de pointe avant l'ouverture des salles en AM
Méthode	Interception systématique (chaque 2e personne),
Taille d'échantillon	n = 133 valides[1]

[1] Valides : représentent les participantes et participants dont les données étaient utilisables pour l'analyse : questionnaires complets, non duplicata, absence de donnée manquantes ou contradictoire, et provenant d'usagers rencontrés dans les conditions prévues (interception systématique, période de pointe, zones publiques).

Québec
1033 route de l'Église,
Québec, QC, G1V 3W1
418 682-9909
418 682-3110

Laval
800 boul. Chomedey, Tour C,
bur. 620, Laval, QC, H7V 3Y4
514 284-1010
514 767-7004

Cadre légal et statut

Selon la Loi sur la police (Québec), le constable spécial est un agent de la paix. Dans les lieux et situations prévus par sa nomination, il détient les mêmes pouvoirs qu'un policier : procéder à des arrestations, assurer le contrôle d'accès, maintenir l'ordre, enquêter sur une personne et intervenir lors d'incidents. Cette équivalence juridique ne signifie toutefois pas la reconnaissance immédiate par le public, notamment parce que la perception de l'autorité demeure fortement influencée par des codes visuels et terminologiques.

En droit criminel canadien, plusieurs régimes juridiques reposent sur l'identification claire de la personne comme agent chargé de l'application de la loi. En l'absence de marqueurs visuels usuels (p. ex., la mention POLICE), la reconnaissance de l'autorité repose davantage sur la preuve contextuelle. Cette situation peut fragiliser l'exercice, la légitimité perçue et la démonstration des pouvoirs coercitifs.

Pratiques comparées au Québec, au Canada et à l'international.

L'examen des pratiques dans d'autres corps spécialisés révèle une tendance marquée à associer l'identité spécifique propre au service au terme POLICE. Les services à juridiction restreinte, comme les polices universitaires en Ontario et en Colombie-Britannique, affichent POLICE en premier, suivie d'une précision du champ d'action (p. ex., *Campus ou University Police*). Cette configuration permet d'assurer une reconnaissance immédiate auprès de l'ensemble des usagers, y compris des visiteurs ou des personnes non familières avec le milieu. De manière générale, les bonnes pratiques observées favorisent un marquage simple, visible et standardisé, combinant l'identifiant POLICE à un écusson CONSTABLE SPÉCIAL. Les études portant sur la visibilité des forces de l'ordre, notamment les travaux de Carleton University (2018), la méta-analyse publiée sur ResearchGate (2020) et les recherches de Baldwin, Staley et Riley (2019), démontrent qu'une identification claire, standardisée et contrastée, permet une reconnaissance beaucoup plus rapide

de l'autorité policière. Ces travaux montrent également que des uniformes ou insignes ne présentant pas les marqueurs visuels attendus diminuent significativement, dans les premières secondes d'observation, la perception d'autorité et la coopération spontanée des usagers,

Impact d'une identification limitée au terme « constable spécial ».

Si l'appellation est exacte et conforme au droit québécois, elle reste méconnue du grand public, qui associe l'autorité policière au mot POLICE.

Sur les **133** personnes interviewées, plus de **92 %** pensaient que les constables présents étaient de simples des agents de sécurité, et aucune ne connaissait l'étendue de leurs pouvoirs.

Cette méconnaissance peut générer deux effets principaux :

- Sous-estimation de l'autorité : L'agent est perçu comme un employé de sécurité privée, sans pouvoirs coercitifs, ce qui réduit l'impact immédiat de ses directives.
- Retard d'obéissance : L'agent doit expliquer ou justifier son rôle avant d'intervenir, ce qui allonge le délai de réaction et augmente le risque opérationnel.

Conséquences sur le terrain et risques imminents

Limiter l'identification visuelle au seul terme constable spécial crée un écart significatif entre les pouvoirs juridiques conférés par la Loi sur la police et la perception qu'en a le public. Ce décalage entre pouvoirs réels et perception est exploitable par certains individus, notamment ceux connaissant les limites territoriales ou fonctionnelles de la juridiction. Il peut entraîner :

- Fragmentation de l'attention : l'agent doit à la fois maîtriser physiquement une situation et gérer une contestation verbale, réduisant sa vigilance face à d'autres menaces.
- Risque collectif accru : distraction pouvant entraîner une faille dans le contrôle d'accès, la surveillance ou la coordination et le contrôle, la gestion de foule ou encore assurer la sécurité des intervenants ou visiteurs.
- Perte d'initiative tactique : en contexte tendu (escorte de détenus dangereux, procès sensibles, attroupements), le passage en posture défensive renforce le sentiment d'impunité de certains individus.

Risque physique imminent

L'absence de reconnaissance immédiate de l'autorité policière, lorsque l'identification visuelle d'un constable spécial se limite à cette appellation, sans mention explicite du terme POLICE, engendre une fenêtre temporelle critique au début d'une intervention. Dans cette période, brève, mais déterminante sur le plan opérationnel, l'agent peut être perçu comme un acteur dépourvu de pouvoir coercitif. Cette perception ambiguë induit :

- Un retard d'obéissance : L'agent doit consacrer un temps précieux à la justification verbale de son rôle plutôt qu'à l'action tactique.
- Une augmentation de la prise de risque ou de l'opposition : Certaines personnes hostiles peuvent exploiter cette ambiguïté pour résister, fuir ou provoquer un affrontement.
- Une hausse des situations d'interférence physique : Les agents sont de plus en plus confrontés à des entraves volontaires et à des tentatives de désarmement ciblé.

Dynamique de l’agression en environnement judiciaire

Le palais de justice constitue un environnement hautement sensible, où les tensions sont exacerbées par la nature des dossiers traités (p. ex., procès criminels, litiges familiaux à forte charge émotionnelle, détention provisoire). Dans ce contexte, l’ambiguïté liée à l’identification du constable peut se traduire par plusieurs risques concrets :

- Contact physique non anticipé, permettant à un individu de franchir la distance de sécurité critique avant que l’agent n’adopte une posture défensive.
- Tentative de désarmement opportuniste, facilité par l’absence de perception d’un risque juridique significatif associé à la saisie de l’arme ou de l’équipement.
- Une intrusion dans un périmètre sécurisé, où le retard de réaction des usagers en situation de contrôle d’accès ou d’escorte favorise la formation de goulots d’étranglement à haut risque.

Facteurs aggravants

Les travaux de Lagadec (2015) et de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) montrent que, dans un environnement à forte charge cognitive, toute distraction ou contestation survenant simultanément à une menace physique tend à ralentir la prise de décision et à retarder l'exécution des réponses tactiques. Ce phénomène est renforcé par plusieurs facteurs :

- La configuration architecturale des palais de justice, caractérisée par des corridors étroits, des escaliers et zones d'attente confinées qui limitent les marges de manœuvre.
- Le profil de certains justiciables, pouvant présenter des antécédents de violence, des affiliations criminelles ou une impulsivité marquée.
- L'effet de groupe, observé lors d'attroupement, qui peut amplifier la dynamique conflictuelle.

Ces éléments combinés altèrent la performance opérationnelle, réduisent la capacité de réaction optimale et en augmentant la probabilité d'atteinte à l'intégrité physique de l'agent.

Références comparatives et données probantes

Des travaux menés au Canada (Carleton University, 2018 ; ResearchGate, 2020) montrent qu'un uniforme incomplet ou ne correspondant pas aux codes visuels auxquels le public est habitué diminue **de 40 % la reconnaissance de l'autorité** durant les trois premières secondes d'observation.

Selon la Routine Activity Theory (Felson, 2008), une cible perçue comme moins menaçante ou moins légitime tend à augmenter la probabilité d'action d'un agresseur motivé, puisque l'effet **dissuasif s'en trouve affaibli**

Par ailleurs, selon des retours opérationnels provenant de corps spécialisés en Ontario et en Colombie-Britannique, appuyés par des rapports d'incidents internes non publiés, l'ajout explicite du terme **POLICE** sur l'uniforme est perçu comme ayant contribué à réduire certains comportements hostiles et situations d'agression envers les agents. Bien qu'il ne s'agisse pas de données statistiques, publier, ces observations de terrain s'inscrivent en cohérence avec la littérature scientifique, qui démontre que des marqueurs visuels clairs — tels que l'inscription explicite de l'autorité policière — renforcent la reconnaissance de l'autorité et favorisent une meilleure coopération du public. Les travaux publiés dans *OUP Academic*, les études du Police Research Lab de la *Carleton University*, ainsi que les analyses professionnelles diffusées sur *Police1* confirment l'importance de la visibilité et de la lisibilité de l'uniforme dans la perception d'autorité et la réduction des situations de confrontation.

Dimension juridique

L'absence explicite du terme POLICE dans l'identification visuelle d'un constable spécial crée une ambiguïté normative qui peut être exploitée en défense. Cette ambiguïté affecte, en amont, la validité des interventions et, en aval, l'issue des procédures judiciaires. Elle touche à la fois le droit criminel (pouvoirs, infractions liées à l'autorité), le droit constitutionnel (protections garanties par la Charte) et la responsabilité civile ou administrative.

Les détentions, fouilles et arrestations doivent respecter les articles relatifs aux détentions ou aux fouilles arbitraires, perquisitions ou saisies abusives, ainsi que les obligations d'information des droits. En contexte d'identification ambiguë :

- Le citoyen peut soutenir qu'il ne comprenait pas être détenu par une autorité policière, fragilisant la validité du consentement, la valeur des déclarations et la coopération attendue.
- La défense peut invoquer la méconnaissance raisonnable de l'autorité du constable pour contester la légalité d'une intervention intrusive et solliciter l'exclusion de la preuve, notamment au regard du test fondé coûts, les bénéfices et l'effet sur la confiance du public dans l'administration de la justice.

L'ambiguïté réduit la prévisibilité normative : plus la reconnaissance de l'autorité est tardive, plus le risque d'atteinte non justifiée aux droits augmente.

Plusieurs infractions criminelles exigent que l'accusé sache ou soit raisonnablement tenu de savoir que la personne visée est un agent de la paix (p. ex., obstruction, voies de fait contre agent, etc.). En cas d'identification limitée :

- La défense peut invoquer une erreur de fait raisonnable quant au statut de l'agent, rendant plus difficile la preuve de l'élément moral de l'infraction.

- Le ministère public doit compenser l'absence de marqueurs visuels clairs par une preuve circonstancielle plus lourde (annonces verbales répétées, écussons, carte, témoins), ce qui augmente l'aléa judiciaire.

L'ambiguïté identificatoire accroît également la probabilité de vices procéduraux : manque d'information claire sur la détention, consentement vicié, communication déficiente des motifs, confusion sur la nature de l'intervention. Les conséquences pratiques incluent :

- Une hausse des requêtes en exclusion fondées sur l'atteinte aux droits et sur l'atteinte à la confiance du public.
- Une incertitude accrue quant au maintien de la preuve matérielle ou des déclarations, avec un effet en cascade sur la stratégie de poursuite.

Sécurité personnelle et ciblage

L'ENPQ rappelle que la sécurité personnelle repose sur un équilibre entre dissuasion, visibilité contrôlée et protection. L'identification actuelle, dépourvue de la mention POLICE, expose les constables à plusieurs risques :

- Repérage facilité par des individus hostiles en milieu judiciaire.
- Ciblage stratégique lors d'opérations conjointes, les constables pouvant être perçus comme le maillon le plus vulnérable pour créer une brèche opérationnelle.

Les travaux de Baldwin et ses collègues (2019) portant sur la sécurité personnelle des policiers et agents de sécurité soulignent que **des signes** distinctifs, visibles dans un contexte privé ou civil, facilitent le repérage et l'anticipation des mouvements de l'agent par des individus mal intentionnés**.**

Lecture criminologique

Selon la Routine Activity Theory (Felson, 2008), trois conditions doivent être réunies pour qu'un acte hostile se produise : 1) une cible appropriée, 2) un agresseur motivé et 3) l'absence de gardien capable. Un marquage perçu comme moins intimidant ou moins autoritaire réduit l'effet dissuasif. Cela augmente alors la probabilité qu'un constable soit choisi comme cible.

Conséquences physiologiques immédiates

Le délai de reconnaissance à l'autorité entraîne des effets neurophysiologiques et perceptifs significatifs :

- Un allongement du temps de réaction neuromusculaire : le cerveau devant d'abord traiter la contestation ou l'ambiguïté de l'autorité avant d'activer la séquence motrice de neutralisation.
- Une augmentation de la vulnérabilité dans la zone critique des deux mètres : Cette distance correspond à la portée d'attaque généralement en intervention rapprochée, telle qu'enseignée dans les formations de l'ENPQ et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
- Un accroissement du risque de blessures lié à l'« effet tunnel » : Un phénomène où la focalisation cognitive sur la justification verbale réduit la vigilance périphérique et la capacité de détecter de menaces secondaires.

Effets cumulatifs et risques imminents psychologiques

Une identification visuelle qui n'est pas immédiatement reconnue comme appartenant à l'autorité policière ne produit pas uniquement des effets opérationnels. Elle génère également des effets psychologiques cumulatifs susceptibles d'altérer la performance et la santé mentale des constables spéciaux.

1) Usure psychologique et hypervigilance chronique

- Hypervigilance persistante, mobilisant de façon coûteuse les ressources attentionnelles même en situation banale.

- Maintien d'un niveau de stress élevé entre les quarts de travail, ce qui détériore le sommeil, la récupération et la concentration.

- Érosion graduelle du sentiment sécurité personnelle, particulièrement lors d'interactions répétées avec des individus à profil hostile.

Un élément observé sur le terrain illustre ce phénomène :

Une agente rencontrée portait volontairement sa veste sans aucune identification, estimant qu'en l'absence de reconnaissance publique claire, il était plus sécuritaire pour elle de ne pas afficher une identification qui ne signifiait rien pour le public.

Cet exemple témoigne de l'effet délétère de l'ambiguïté identificatoire sur le sentiment de sécurité et sur les stratégies adaptatives, parfois défensives, mises en place par les constables.

2) Baisse de motivation et dévalorisation professionnelle

- Le déficit de reconnaissance sociale peut être associé à une diminution du sentiment d'auto-efficacité ainsi qu'à un engagement plus variable envers la mission.
- Le décalage entre l'identité professionnelle des constables spéciaux et d'autres corps policiers peut nourrir un sentiment d'iniquité ou à une distanciation affective envers l'organisation.
- La collaboration interservices peut devenir plus difficile lorsque l'agent perçoit comme ayant une légitimité moindre dans les opérations conjointes.

3) Adaptations défensives observables

- Certaines personnes peuvent adopter un style d'intervention plus affirmatif (p. ex., ton plus ferme, seuil de tolérance abaissé), ce qui peut augmenter les situations de tensions.
- À l'inverse, un retrait opérationnel peut s'installer (p. ex., éviter certains contacts, déléguer des interventions), diminuant l'efficacité globale ou la prévention des incidents.
- Ces stratégies d'adaptation, bien qu'elles puissent offrir un sentiment de sécurité à court terme, tendent à affecter la qualité des interactions ainsi que la confiance avec le public.

4) Facteurs individuels et contextuels de vulnérabilité

- Des facteurs tels que des antécédents d'événements critiques, un faible de contrôle perçu et un isolement professionnel peuvent augmenter la sensibilité au stress opérationnel.
- Les environnements à forte densité humaine, caractérisés par des circulations étroites ou aux contraintes temporelles élevées, intensifient la charge cognitive en intervention, en raison de la multiplication des stimuli et de la diminution de l'espace décisionnel disponible.
- L'absence d'un alignement symbolique clair (p. ex., uniformes ou écussons non standardisés) peut renforcer l'ambiguïté perçue du rôle et le fardeau psychologique associé.

5) Indicateurs précoces à surveiller

- **Modification de l'humeur** : Irritabilité, troubles du sommeil, ruminations, post-intervention, baisse d'initiative et évitement de certaines tâches.
- **Dégradation de la qualité des interactions** : Augmentation des interactions verbales tendues, rupture de communication, demandes de relocalisation et consultations sporadiques en soins de première ligne.
- **Communication fragilisée** : discours fragmenté, difficulté à maintenir un échange fluide en intervention (phrases hachées, hésitations, justification tardive de l'autorité).

Risque imminent psychologique :

Lorsque la reconnaissance de l'autorité est absente ou retardée en situation d'intervention, l'agent peut être exposé à une charge émotionnelle et cognitive accrue. Cette exposition peut influencer la clarté décisionnelle, la posture opérationnelle et la fluidité de l'action.

1) Déroulement temporel typique (fenêtre critique)

- Dans les premières secondes, l'agent doit simultanément gérer l'ambiguïté du statut perçu et la situation à risque, ce qui sollicite fortement ses ressources attentionnelles.
- La réponse physiologique typique de stress peut apparaitre (p. ex., variable de la fréquence cardiaque, respiration accélérée, tension musculaire). En situation de stress, la motricité fine et la fluidité verbale peuvent se voir diminuées.
- La perception de contrôle peut devenir plus fluctuante, rendant l'évaluation des options d'intervention plus exigeante sur le plan cognitif.

2) Manifestations observables en contexte de stress aigu

- « Effet tunnel » : diminution de la perception périphérique et difficulté à établir l'ordre et les priorités.
- Allongement du temps de réaction décisionnel avec tendance à « geler » ou à compenser par des gestes abrupts.
- Variations émotionnelles (p. ex., irritation, tension défensive) pouvant influencer la qualité l'interaction.

3) Leviers organisationnels et individuels de réduction du risque

- Utilisation d'annonces verbales structurées et répétées aux moments clés (« Police, constable spécial [...] pour lever l'ambiguïté liée à l'autorité en fournissant un repère auditif clair et standardisé. Les signaux verbaux courts et répétitifs facilitent la reconnaissance de l'intention et diminuent la

confusion sur le rôle de l'agent, ce qui contribue à stabiliser l'interaction et à limiter les malentendus.

- Intégration de techniques d'autorégulation rapide (p. ex., respiration contrôlée, auto-instructions) dans l'entraînement en contexte réaliste. Ces techniques sont largement documentées dans la littérature sur le stress, la performance en contexte critique et l'attention sous pression. Intégrées dans des entraînements en scénario réaliste, elles peuvent favoriser une mise en pratique en conditions rapprochées du terrain et augmenter leur accessibilité lors d'une intervention réelle.
- Soutien radio immédiat et possibilité de relais par un collègue afin de répartir la responsabilité de la gestion de la contestation et de la neutralisation de la menace. L'accès rapide à un soutien externe permet de répartir la charge cognitive entre plusieurs agents, particulièrement dans des situations où l'ambiguïté du rôle ou la contestation complique l'évaluation du risque.

Enjeux institutionnels et interservices

L'absence de standardisation visuelle entre les constables spéciaux et d'autres corps spécialisés peut ralentir la reconnaissance mutuelle des rôles lors d'interventions conjointes. Sur le plan organisationnel, cette différence symbolique peut créer une hétérogénéité perceptive entre des acteurs qui doivent pourtant fonctionner de manière coordonnée. Dans l'espace public, cette distinction visuelle alimente parfois des débats médiatiques portant sur les pouvoirs et la légitimité des constables spéciaux, pouvant éroder la confiance du public et compliquer la coopération citoyenne.

Cette ambiguïté ne concerne pas à l'agent individuellement : elle fragilise l'ensemble des mécanismes d'interopérabilité et de gouvernance opérationnelle. Elle devient particulièrement visible dans les palais de justice, où des policiers en uniforme sont fréquemment présents comme témoins ou intervenants. Dans ces contextes, les

repères visuels constituent un élément important de l'identification rapide des rôles et responsabilités.

1) Interopérabilité et commandement

L'absence de repère visuel standardisée peut rendre plus exigeante la reconnaissance mutuelle des rôles et la répartition des tâches au sein d'un *incident command system*[2]. Les équipes doivent alors s'appuyer davantage sur des éléments verbaux ou contextuels pour structurer la répartition des tâches.

-
- Les délais nécessaires pour clarifier les responsabilités peuvent entraîner des chevauchements de fonction ou, à l'inverse, des zones momentanément non couvertes.
- Les communications radio doivent compenser en l'absence de repère visuel, ce qui peut contribuer à saturer les canaux de communication et réduire la disponibilité pour les informations strictement tactiques.

2) Qualité de la coordination en opérations conjointes

- Les partenaires externes (c.— à— ., police territoriale, services correctionnels, sécurité privée) peuvent ajuster leur posture plus lentement lorsqu'ils doivent identifier le rôle de l'intervenant à partir d'indices non standardisés.
- Les transitions opérationnelles (p. ex., la prise ou la remise de garde les escortes, les passages dans les points de contrôle, etc.) deviennent moins fluides et plus susceptibles d'être affectées par des malentendus ou des oublis.

[2] L'absence de repères visuels standardisés complique la reconnaissance immédiate des rôles dans un Système de commandant d'urgence. Les intervenants doivent alors consacrer davantage de temps et d'attention à identifier les responsabilités de chacun, ce qui ralentit la distribution des tâches, augmente la charge cognitive et peut créer des chevauchements ou des zones momentanément non couvertes au cours d'une intervention.

- Les briefings et débriefings doivent comporter davantage de clarifications sur les responsabilités respectives, allongeant les cycles de préparation et de rétroaction.

3) Convergence normative et image publique

- Le manque d'alignement avec les standards visuels couramment utilisés par les corps spécialisés contribue à la confusion citoyenne et médiatique quant au rôle exact des constables spéciaux.
- La légitimité perçue peut en être affectée, particulièrement dans les situations où l'adhésion aux consignes repose sur une reconnaissance rapide et intuitive de l'autorité.

Les perceptions publiques, une fois relayées dans les médias, peuvent influencer non seulement l'image des constables spéciaux, mais également celle de leurs partenaires, ce qui peut compliquer la confiance interinstitutionnelle

Conséquences stratégiques et organisationnelles

Dans les situations urgentes, la reconnaissance rapide de l'autorité constitue un repère déterminant. Des études (Loftus & Harley, 2005) montrent que les mots, symboles et configurations visuelles familières sont traités plus rapidement, ce qui faciliter l'orientation attentionnelle et la compréhension de l'intention de l'intervenant. Lorsque ces repères ne sont pas immédiatement identifiables, la coopération peut être plus lente à se manifester, ce qui peut augmenter l'exposition au danger.

Dans leur formation reçue à l'ENPQ, les constables spéciaux sont entraînés à utiliser des commandements verbaux incluant le terme POLICE pour faciliter l'identification du rôle en situation de stress aigu (p. ex., « POLICE, lâche ton arme ! »). Cette pratique vise à fournir un signal verbal clair et rapidement interprétable par les usagers. Aucune directive équivalente utilisant la mention constable spécial n'est enseignée, ce qui illustre l'importance accordée à la lisibilité immédiate du rôle. Sur le plan organisationnel, cette différence de repère (visuels ou verbaux) peut rendre la coordination entre les services plus complexes, particulièrement lorsque ces repères ne convergent pas.

À l'échelle de l'organisation, l'ambiguïté d'identification renchérit le coût global du risque et dégrade des indicateurs clés de performance.

1) Performance opérationnelle et coûts

- Des délais plus longs dans la compréhension des rôles ou dans la coordination peuvent contribuer à rendre certaines interventions plus exigeantes. Ces situations peuvent entraîner une utilisation accrue de ressources (p. ex., sureffectifs ponctuels, besoins de formation supplémentaires).
- Un volume plus important de situations à clarifier peut solliciter davantage les services juridiques, la gestion des risques ou les mécanismes disciplinaires.

- Certains indicateurs opérationnels, tels que la fluidité de l'accès, la durée des interruptions de service ou le taux de résolution sans incident, peuvent se montrer sensibles à ces variations.

2) Capital humain et rétention

- Dans des environnements où l'ambiguïté de rôle est fréquente, certaines personnes peuvent présenter davantage de signes de détresse psychologique, se traduisant par une augmentation des demandes de relocalisation, des absences ou des épisodes d'épuisement.
- L'engagement organisationnel peut varier selon la façon dont les agents perçoivent la clarté de leur rôle et la reconnaissance de leur contribution, ce qui peut influencer la motivation à occuper des fonctions très exposées
- Les organisations peuvent observer une perte d'expertise tacite lorsque des agents expérimentés se retirent graduellement de postes impliquant une forte charge interactionnelle.

3) Conformité, réputation et apprentissage organisationnel

- L'absence d'harmonisation visuelle avec les pratiques reconnues par d'autres corps spécialisés peut créer des écarts par rapport aux bonnes pratiques de collaborations entre les services, notamment en matière d'identification et de communication d'autorité.
- En cas d'incidents médiatisés et de décisions judiciaires défavorables, le s situations d'ambiguïté peuvent susciter des interrogations sur la légitimité institutionnelle, ce qui peut avoir un effet sur la perception publique de l'organisation et de ses partenaires.

  L'apprentissage organisationnel peut être moins efficace lorsque les retours d'expérience ne prennent pas explicitement en compte les enjeux associés à cette ambiguïté liés à l'identification des agents, limitant la capacité à ajuster les pratiques de manière proactive.

Références psychosociales

Sur le plan psychosocial, les principaux modèles issus de la psychologie, de la santé au travail et de la criminologie permettent de situer les constats observés concernant la reconnaissance, la sécurité perçue et la légitimité de rôle. Ces modèles conceptuels décrivent des conditions connues qui peuvent être à associer à différentes conséquences, par exemple, un absentéisme plus élevé, une hausse du roulement et une baisse de performance, affectant le climat organisationnel.

1) Modèle demande-contrôle-soutien (Karasek, 1879 ; Karasek & Theorell, 1990)

Ce modèle indique que les situations combinant fortes demandes psychologiques, faible contrôle perçu et faible soutien sont associées à une élévation du stress, à une détresse psychologique accrue et à un risque plus élevé d'épuisement professionnel.

- L'ambiguïté d'identification peut rendre la gestion des interactions plus exigeante, puisque la reconnaissance rapide du rôle est une ressource de contrôle.
- La clarté des protocoles, la disponibilité du soutien entre pairs et l'appui managérial constituent des ressources qui pourraient atténuer la charge mentale dans les environnements à fortes demandes.
- La standardisation des repères visuels et verbaux contribue à renforcer la dimension « contrôle ».

2) Hiérarchie des besoins (Maslow, 1943)

Maslow décrit une progression des besoins allant de la sécurité à l'estime et à l'accomplissement. Les besoins d'estime et d'appartenance sont particulièrement pertinents en contexte de rôle public. Le besoin lié à la sécurité et la reconnaissance sociale joue un rôle essentiel dans la stabilité émotionnellement et l'accomplissement professionnel. Ce modèle permet de situer où se logent les besoins sollicités par les conditions de travail observées.

1. Le déficit de reconnaissance visuelle peut freiner la satisfaction des besoins supérieurs et mine la motivation.
2. Le sentiment de sécurité personnelle, un besoin fondamental, peut devenir plus fragile lorsque la légitimité perçue est variable dans les interactions. Une reconnaissance publique ambiguë peut limiter la satisfaction des besoins d'estime (4e niveau) et d'appartenance (3e niveau), surtout lorsque la comparaison avec d'autres corps policiers est fréquente.
3. Cette atténuation peut rendre plus difficile l'accès aux besoins supérieurs, tels que l'accomplissement professionnel (5e niveau et augmente le risque de désengagement professionnel.).
4. Le sentiment de sécurité personnelle influence la capacité à prendre des décisions rapides.

3) Effort-récompense (Siegrist, 1996) et Job Demands — Resources (JD-R ; Demerouti et al., 2001)

Ces modèles mettent en évidence le rôle central de l'équilibre entre les exigences du travail et les ressources disponibles (p. ex., symboliques, matériels, relationnels).

- Lorsque l'effort consenti est important et que la récompense symbolique (p. ex., statut, respect), cela peut accroître le stress, la détresse et l'épuisement professionnel.
- Or, l'ajout de ressources, qu'elles soient matérielles, relationnelles ou organisationnelles peut amortir les effets des exigences élevées.
- La standardisation de l'identification, l'amélioration des protocoles et le renforcement de la cohérence interservices peuvent être considérés comme des ressources organisationnelles soutenant la stabilité du rôle.

4) Théorie de la conservation des ressources (Hobfoll, 1989)

La théorie de la conservation des ressources décrit comment les individus cherchent à préserver leurs ressources (temps, énergie, estime, sécurité psychologique). Lorsque ces ressources diminuent ou doivent être constamment mobilisées, une spirale de stress peut s'installer.

- Les interactions répétées où le rôle doit être constamment clarifié ou justifié peuvent représenter des pertes de ressources cumulatives pour les agents.
- Les initiatives visant à rétablir des ressources comme des outils clairs, une reconnaissance institutionnelle, du repos ou des formations pourraient contribuer à stabiliser l'expérience professionnelle.

5) Justice procédurale et identité sociale (Tyler, 1990 ; Tajfel & Turner, 1979)

Selon les théories liées à justice organisationnelle, la perception de la légitimité de l'autorité favorise la coopération. La théorie de l'identité sociale met quant à elle en évidence l'importance des marqueurs symboliques (uniformes, écussons) dans la reconnaissance des groupes et des rôles.

- Pour les constables spéciaux, des marqueurs visuels cohérents soutiennent la perception de l'autorité et facilitent les interactions avec le public.
- L'absence d'alignement symbolique peut rendre les interactions plus imprévisibles, ce qui se reflète dans la dynamique interservices et dans l'expérience individuelle des constables.

6) Modèles d'évaluation cognitive du stress (Lazarus & Folkman, 1894)

Ce modèle décrit comment l'individu interprète une situation :

1. Évaluation primaire : la situation est-elle perçue comme une situation menaçante, un défi ou neutre ?
2. Évaluation secondaire : dispose-t-on des ressources pour y faire face ?

L'interprétation de la situation va moduler la réponse physiologique et comportementale de l'individu.

Dans les interventions où la reconnaissance du rôle est variable, ces évaluations deviennent plus complexes. Les scripts verbaux standardisés, les repères visuels et la clarté des protocoles pourraient contribuer à réduire l'incertitude, soutenant ainsi une évaluation plus efficace de la situation.

En somme, les modèles psychosociaux convergents vers un constat, soit les environnements où la reconnaissance, la sécurité perçue et le soutien sont variables tendent à être associés à une charge mentale accrue, une motivation fluctuante et un fonctionnement organisationnel plus exigeant. Les leviers systémiques comme une standardisation visuelle, des repères verbaux, un soutien social et une cohérence entre les services constituent des ressources clés pour stabiliser l'expérience de travail.

Conclusion

L'utilisation exclusive du terme « constable spécial », sans mention explicite du mot POLICE, engendre des impacts opérationnels, juridiques, sécuritaires et psychosociaux. Elle retarde la reconnaissance publique, fragilise l'effet dissuasif, accroît les risques sur le terrain et expose les agents à des risques imminents ; physiques, par augmentation de la vulnérabilité immédiate en intervention, et psychologiques, par déclenchement de réactions de stress aigu. Au-delà de l'esthétique conforme à l'uniformologie, il s'agit d'un enjeu stratégique qui touche autant la sécurité des interventions que la légitimité perçue et le bien-être à long terme des agents.

L'analyse et le rapport a été réalisé par Martin Pellerin et que le rapport a été révisé par Irène Samson, Ph. D., psy.

Martin Pellerin

Conseiller Senior sst

MEDIAL

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuiller le détruire et nous aviser aussitôt.

Irène Samson, Ph. D., psy.
Professeure adjointe | Coresponsable des programmes de 3e cycle
Cheminement en psychologie du travail et des organisations
Département de psychologie | Faculté des lettres et des sciences humaines
T (819) 821-8000, poste 62215 | **C** irene.samson@usherbrooke.ca
UDS Université de Sherbrooke

Bibliographie

Baldwin, S., Staley, A., & Riley, R. (2019). *Officer safety in public and private spaces: Identifiable markers and targeted violence.* Journal of Law Enforcement, 8(2), 45-61.

Carleton University – Police Research Lab. (2021). *Examining the Impact of Uniform Manipulations on Perceptions of Police Officers.* Ottawa, ON : Carleton University.

Carleton University – Police Research Lab. (2021). *The Thin Blue Line Between Cop and Soldier: Examining Public Perceptions of the Militarized Appearance of Police.* Ottawa, ON : Carleton University.

Felson, M. (2008). Routine activity approach. In R. Wortley & L. Mazerolle (Eds.), *Environmental Criminology and Crime Analysis* (pp. 70-87). Cullompton, UK : Willan Publishing.

Hobfoll, S. E. (1989). Conservation of resources: A new attempt at conceptualizing stress. *American Psychologist*, 44(3), 513-524.

Karasek, R., & Theorell, T. (1990). *Healthy Work: Stress, Productivity, and the Reconstruction of Working Life.* New York, NY : Basic Books.

Lazarus, R. S., & Folkman, S. (1984). *Stress, Appraisal, and Coping.* New York, NY : Springer Publishing.

Loftus, E. F., & Harley, E. M. (2005). Why is it easier to identify someone close than a stranger? *Memory*, 13(3-4), 337-343.

Maslow, A. H. (1943). A theory of human motivation. *Psychological Review*, 50(4), 370-396.

OUP Academic. (2020-2024). Articles sur la visibilité policière, la reconnaissance de l'autorité et l'impact des marqueurs uniformologiques. Oxford University Press.

ResearchGate. (2020). *Uniform Recognition and Public Compliance: Meta-analysis of Law Enforcement Studies.*

Siegrist, J. (1996). Adverse health effects of high-effort/low-reward conditions. *Journal of Occupational Health Psychology*, 1(1), 27-41.

Tajfel, H., & Turner, J. C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. In W. G. Austin & S. Worchel (Eds.), *The Social Psychology of Intergroup Relations* (pp. 33-47). Monterey, CA : Brooks/Cole.

Tyler, T. R. (2006). *Why People Obey the Law* (2nd ed.). Princeton, NJ : Princeton University Press.

Police 1. (2018-2024). Analyses professionnelles sur les uniformes policiers, la perception d'autorité, la sécurité des agents et l'impact des marqueurs visuels. *Police1.com*.

Lagadec, P. (2015). *Le temps de l'urgence : L'art de décider dans l'incertitude.* Paris, France : Odile Jacob.

Québec. (2000). *Loi sur la police*, RLRQ, c. P— 13.1.